



**Aux représentants des collectivités
territoriales françaises**

SERVICE DU PROTOCOLE

Jean-Pierre GORGES
Député-Maire de Chartres
02.37.23.40.71

Chartres, le mercredi 26 janvier 2011,

Madame, Monsieur,

Après le succès des deux premières rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, qui se sont tenues à Nancy en 2008 et à Kanazawa en 2010, les troisièmes rencontres se tiendront à Chartres, du 28 au 31 août 2012, sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Ce sera l'occasion d'affirmer, une nouvelle fois, les liens d'amitié et de coopération qui ne cessent de se développer entre les collectivités territoriales de nos deux pays.

Afin de vous présenter et d'élaborer avec vous le programme de ces rencontres, je vous invite à participer à l'Assemblée générale des collectivités territoriales françaises, réunissant l'ensemble des collectivités engagées dans la coopération décentralisée avec le Japon, le jeudi 17 février 2011, à 15 heures, à l'Assemblée Nationale (Entrée par le 126, rue de l'Université - Salle 6241 - au 2ème sous-sol du Palais Bourbon).

Merci de bien vouloir retourner votre bulletin d'inscription et de ne pas oublier de vous munir d'une pièce d'identité pour accéder à cette réunion.

Dans l'attente de vous retrouver, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Le Député-Maire de Chartres,
Président du comité de pilotage,


Jean-Pierre GORGES

CHARTRES
PATRIMOINE MONDIAL
DE L'UNESCO



Adresser toute correspondance impersonnellement à
Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place des Halles - 28019 CHARTRES Cedex
Tél. 02 37 23 40 00 - Télécopie 02 37 23 41 99 - www.ville-chartres.fr